



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA MADELEINE
COMITE SYNDICAL DU 20 JUN 2017

DELIBERATION N°4

**INTEGRATION DES PRODUITS DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE
AU SEIN DE LA REGIE RESTAURANT SCOLAIRE
ET VOTE DES TARIFS DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE**

Séance ouverte à 19 heures sous la Présidence de Madame Stéphanie PHAN THANH, Présidente du Syndicat.

Nom Prénom	Ville	Qualité	Présent	Abs / Excusé
PHAN THANH Stéphanie	Guérande	déléguée titulaire	X	
PORTET Luc	Guérande	délégué titulaire	X	
LEPINE Laurence	Guérande	déléguée titulaire	X	
MOREAU Marie-Line	Guérande	déléguée titulaire	X	
CHALLIER Hélène	Guérande	déléguée titulaire	X	
BRIERE Chantal	Saint-Lyphard	déléguée titulaire	X	
MONTOIR Sophie	Saint-Lyphard	déléguée titulaire		X
MORICEAU Daniel	Saint-Lyphard	délégué titulaire	X	
DUPIN Stéphane	Saint-Lyphard	délégué titulaire		X
BODET Claude	Saint-Lyphard	délégué titulaire	X	
DEMY Karen	Saint-Lyphard	déléguée suppléante	X	
PERRAIS Christelle	Saint-Lyphard	déléguée suppléante		X
COUPRIE Éric	Saint-Lyphard	délégué suppléant	X	
DURAND Marie-Annick	Guérande	déléguée suppléante		X
PAOLOZZI-DABO Anouk	Guérande	déléguée suppléante		X
NAËL Hervé	Guérande	délégué suppléant	X	

Sophie MONTOIR donne pouvoir à Chantal BRIERE

Assistait également : Thomas LEMONNIER, secrétaire administratif et financier du Syndicat

Secrétaire de séance : Marie-Line MOREAU

Madame la Présidente rappelle que le Comité Syndical en date du 28 mars 2017 a autorisé la modification des statuts du Syndicat Intercommunal de la Madeleine afin d'intégrer entre autres, à partir du 1^{er} juillet 2017, la gestion de l'accueil périscolaire de la Madeleine.

Ces nouveaux statuts ont été adressés à la préfecture de Loire Atlantique qui devrait délivrer un arrêté préfectoral avant le 01 juillet 2017.



Les recettes sont actuellement incorporées à la régie de recettes maison de la famille de la Ville de Guérande.

Il est proposé au Comité Syndical d'intégrer au sein de l'actuelle régie restaurant scolaire de la Madeleine, la participation financière des familles à l'accueil périscolaire de la Madeleine selon les tarifs joints à la présente délibération. Ces tarifs sont identiques à ceux appliqués par la Ville de Guérande depuis le 1^{er} janvier 2017.

Entendu l'exposé de Madame la Présidente, et sous réserve de la réception de l'arrêté préfectoral validant les nouveaux statuts du syndicat de La Madeleine le Comité Syndical est invité à :

- Autoriser Madame la Présidente à modifier et signer les arrêtés modificatifs de la régie de recettes « Restaurant scolaire la Madeleine » qui sera dénommée « Maison de la famille (S.I. la Madeleine) » à compter du 1^{er} juillet 2017 ;
- Approuver les tarifs de l'accueil périscolaire joints à la présente délibération, applicables à partir du 1^{er} juillet 2017 ;

VOTE : Unanimité

Stéphanie PHAN THANH
Présidente





TARIFS DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE APPLICABLES A PARTIR DU 1^{ER} JUILLET 2017

Tranches de quotient familial	Tarifs horaire (€) Régime général + CAF + MSA
0-400	1,40 €
401-600	1,50 €
601-800	1,60 €
801-1000	1,70 €
1001-1200	1,85 €
>1200 et non CAF	1,95 €
Hors commune	3,30 €

Goûter	0,50 €
--------	--------

